

## Mémento de l'Organisateur Moto Cross

### Avant propos

Ce mémento est destiné aux responsables d'associations désireux d'organiser des manifestations sportives de véhicules terrestres à moteur dans le cadre de la fédération UFOLEP.

Ce document a pour but de faciliter la tâche, parfois ardue, mais toujours passionnante, des nombreux bénévoles animant le monde sportif de la moto.

Il n'est nullement exhaustif...

### SOMMAIRE

- 1- A FAIRE CHAQUE ANNEE
- 2- ASSURANCE
- 3- HOMOLOGATION
- 4- LE SITE
- 5- ENTRAINEMENTS
- 6- PREPARATION D'UNE MANIFESTATION
- 7- EN AMONT DE LA MANIFESTATION
- 8- QUI FAIT QUOI PENDANT LA MANIFESTATION
- 9- LE JOUR DE LA MANIFESTATION
- 10- A LA FIN DE LA MANIFESTATION

## **1- A FAIRE CHAQUE ANNEE**

### **Vous affilier chaque année**

Remplir le document reçu de l'ufolep 44 ou sur votre espace webaffiligue (Aout, Septembre).

Remplir ou mettre à jour la fiche diagnostic [Apac](#) (site Apac via votre compte).

Faire la [demande de visite](#) de circuit a l'ufolep44 qui mandatera un visiteur circuit Ufolep pour obtenir l'agrément circuit et école de conduite (Si l'association a une école de conduite).

Pour la visite fournir au visiteur circuit les documents qui vous sont demandés sur le formulaire demande de visite. La visite doit être faite dans les 3 mois suivant votre affiliation et est valable 1 an.

Délivrance de licence via la plateforme Webaffiligue.

Vous ne pouvez délivrer des licences école de conduite que si vous avez une école de conduite labellisé.

Si vous avez des changements de personnes dans le bureau de l'association vous devez :

- Mettre à jour la fiche diagnostic Apac.
- Informer L'ufolep du nouveau bureau de l'association.
- Informer la préfecture via le [Cerfa N°13971\\*03](#).

## **2- ASSURANCE**

- En vous affiliant à Ufolep44 votre Association aura une assurance RC suivant l'article L321-1
- Vos adhérents en souscrivant une licence dans votre club aura un RC et une IA de base suivant l'article L321-4-1  
Vous devez informer votre adhérent de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire CIP option 1,2,3 suivant l'article L321-4
- Si votre adhérent souscrit une complémentaire CIP
- Vous devez en faire la déclaration et le paiement directement à l'APAC
- En cas d'accident en entraînement ou compétition dans votre ou un autre club la déclaration doit être faite par le club de l'adhérent ([déclaration à transmettre à l'APAC dans les 5 jours](#))
- Si vous organisez une manifestation vous devez souscrire une assurance VTM suivant l'article L331-10
- Si vous prenez le jour de votre compétition des licences à la manifestation vous devez le notifier lors de votre demande de devis VTM a l'assureur APAC

## **3- HOMOLOGATION**

- Votre circuit doit être homologué l'homologation est valable 4 ans.
- A partir de la date butoir de l'homologation ou de début de travaux sur le circuit avant homologation le circuit est fermé pour entraînement ou compétition.
- Toute modification du circuit casse l'arrêté d'homologation avant son terme.
- Au minimum 6 mois avant la fin de l'homologation si vous être un club à simple Affiliation (Ufolep),  
-Vous devez faire une [demande de visite](#) de l'expert FFM à l'ufolep. -  
L'ufolep vous tiendra informé de la date de passage de l'expert FFM.
- Si votre club est double affiliation UFOLEP, FFM la demande de visite se fera directement par la FFM.
- Suite à la visite de l'expert et de son rapport vous devrez vous mettre en conformité.
- Après la mise en conformité vous en informerez l'expert qui vous remettra un document de conformité.
- Vous devez remplir le [dossier demande homologation](#) et le faire parvenir avec les pièces demandées( par mail ou site préfectoral) à la préfecture ou sous-préfecture dont le circuit dépend.
- Dépôt du dossier dans un délais de 3 mois avant la fin de l'homologation précédant.
- Vous recevrez une convocation de la CDSR (commission de sécurité routière) pour la visite circuit.

- Après cette visite la préfecture prendra un arrêté d'homologation.
- Les entrainements ou compétitions pourront reprendre après le nouvel arrêté d'homologation.

#### 4- LE SITE

- Le site doit être entièrement clos un intrus ne doit pas pouvoir accéder au circuit.
- A la grille d'entrée mettre une pancarte, interdiction entrée réservée aux membres du club.
- **DOCUMENTS QUI DOIVENT ETRE AFFICHE EN PERMANENCE SUR UN CIRCUIT**
  - Arrêté préfectoral d'homologation.
  - Arrêtés municipaux (s'il y en a de pris pour le circuit ou la pratique).
  - Autres arrêtés (s'il y en a de pris par d'autres institutions).
  - Attestation d'assurance (responsabilité civile du club).
  - Règlement intérieur du club.
  - Règlement du club pour la pratique des entrainements (si pas précisé dans le règlement intérieur).
- **S'il y a une école de conduite**
  - Le Label école de conduite UFOLEP.
  - Les diplômés des animateurs.

#### 5- ENTRAINEMENTS

- Tous les participants doivent être à jour de licence de l'année en cours.
- La présence au minimum d'un membre du club est obligatoire.
- Un contrôle des licences et CASM est obligatoire.
- Tous les pratiquants doivent émarger une feuille de présence.
- Respecter les dates et horaires de roulage déclarés en préfecture ou mairie.
- Si le club est à double affiliations on ne peut pas faire rouler des licenciés UFOLEP et FFM en même temps.
- Faire des séries UFOLEP et des séries FFM.
- Si le club est à simple affiliation UFOLEP et que vous voulez prendre de licencié FFM vous devrez souscrire une assurance complémentaire.
- Les cylindrés 65 et 85 ne peuvent pas rouler avec les autres séries RTS article 8
- Possibilité de faire rouler ensemble des solos et des 3 ou 4 roues avec un maximum de 3 machines de 4 ou 3 roues RTS article 8

#### 6- PREPARATION D'UNE MANIFESTATION

Pour pouvoir faire une manifestation moto cross votre date de compétition doit être inscrite au calendrier national.

La déclaration de manifestation doit être parvenue à la préfecture ou sous-préfecture dont dépend le circuit 2 mois avant la manifestation la déclaration se fait en ligne [site de la préfecture](#).

Pour cela vous devez remplir [le dossier organisation 2023](#).  
Faire votre demande [visa](#) a L'UFOLEP.  
Quand vous avez ces documents, faire la déclaration sur le site préfectoral.

En amont vous aurez demandé :

Votre autorisation municipale fiche N°4 remplie et signée (2 mois avant dépôt du dossier).

Votre attestation de médecin fiche N°9 remplie et signée (2 mois avant dépôt du dossier).

Votre attestation secouristes fiche N°10 remplie et signée (3 mois avant dépôt du dossier).  
*Procédure demande de devis, accord du devis, et envoi du DPS par les secouristes.*

Votre attestation ambulances fiche N°11 remplie et signée (2 mois avant dépôt du dossier).  
*Procédure demande de devis, accord du devis, et envoi du document signé par les ambulanciers.*

Votre attestation assurance VTM (2 mois avant dépôt du dossier).  
*Procédure demande de devis, accord du devis, l'Apac va vous demander le paiement, envoyer un chèque et demander l'encaissement après la manifestation, et envoi de l'attestation assurance.*

Votre autorisation municipale débit de boissons (2 mois avant la manifestation).  
Votre arrêté municipal ou départemental de circulation (2 mois avant la manifestation).

Vous faite votre demande d'un directeur de course (1 mois avant dépôt du dossier).  
Assurez-vous de la liste de vos commissaires de piste, technique, pointage (1 mois avant dépôt du dossier).

***Vous envoyez votre dossier pour validation UFOLEP44***

***Demande de VISA UFOLEP***

***Après retour de votre dossier validé par l'ufolep et l'obtention de votre VISA vous pouvez faire le dépôt de votre dossier en préfecture***

## **7- EN AMONT DE LA MANIFESTATION**

Le sigle UFOLEP doit figurer sur tous les documents sportifs et être placé en « position » visible dans l'espace sportif de la manifestation en respectant la charte graphique.

Déclarer votre manifestation sur Engage sport

[Engage Sports Organisateur - Connexion - Ufolep](#)

<https://organisateurs.ufolep.org>

- Mobilisation de vos Bénévoles.
- Mobilisation de vos Sponsors.
- Préparer vos commandes auprès de vos fournisseurs.
- Préparation de votre publicité.
- Préparation du circuit.
- Préparation des parcs pilotes et publics.

Il convient de prévoir qui s'occupe de :

- Opérer la matérialisation du circuit.
- S'occuper des barrières métalliques (recherche de fournisseur, transport, installation...),
- Sonoriser la manifestation,
- Prévoir une sonorisation pour l'appel des concurrents dans le parc pilote.
- Mettre en place le dispositif de départ (grille, herse), panneau des 15s, drapeaux, extincteurs.
- Organiser la cabine de pointage couverte.

### **La publicité, les documents**

- Les imprimés qui doivent tous être porteur du logo Ufolep.
- Programme avec horaire précis et listes numérotées des participants.
- Les lots, les trophées, les coupes.
- Les affiches, invitations, programme.
- Communiqués à la presse et médias locaux (voir communication)
- Confirmation d'engagement à retourner.
- Pré-remplir le rapport de clôture.
- Etablir le règlement intérieur pour la manifestation.
- Etablir la liste des participants par séries pour la manifestation.

### **L'accueil du public, des pilotes, la restauration**

- Installation et tenue des buvettes et des stands, boissons, sandwichs.
- Eau potable.
- Toilettes pour le public et les coureurs.
- Point d'eau et bac de rétention pour lavage des motos.
- Electricité.
- Repas des bénévoles.

### **Prévisions diverses :**

- Podium, matériel.
- Panneau affichage pour les résultats.
- Branchement électrique ou groupe électrogène.
- Wc, sanitaires, poubelles sur le terrain, éventuellement distribution de sacs poubelle aux pilotes, tri sélectif.
- Bacs pour récupération des liquides (huile, carburant...).
- Engin pour dégagement de la piste et pour sa réfection si nécessaire.
- Moyens d'arrosage avant et pendant la course.
- Salle adaptée pour un éventuel contrôle anti dopage.

## **8- QUI FAIT QUOI PENDANT LA MANIFESTATION**

Qui s'occupe de...

- Accueil, des officiels, médecin, ambulances secouriste.
- Accueil, vérification des licences, CASM, passeport moto.
- Mise en place des concurrents dans le parc.
- Parc fermé :
- Contrôle technique prévoir un emplacement.
- Appel et pointage des pilotes, placement dans le parc fermé,
- Mise en œuvre du départ des courses.

**Les Officiels de la course :**

- Directeur de course et adjoint.
- Commissaires, grille de départ et retour au parc.
- Commissaires pointeurs.
- Commissaires administratifs
- Commissaires de piste, placement et consignes, formation d'équipes avec un responsable,
- Une personne pour l'affichage : **prévoir un panneau**,
- Surveillance du public et des traversées entre courses éventuelles,

## **9- LE JOUR DE LA MANIFESTATION**

### ➤ **DOCUMENTS QUI DOIVENT ETRE AFFICHES EN PLUS SUR LE CIRCUIT**

- Arrêté préfectoral déclaration épreuve.
- Arrêtés municipaux (s'il y en a de pris pour la circulation .....).
- Autres arrêtés (débit de boisson).
- Attestation d'assurance (VTM).
- Règlement intérieur du club pour l'épreuve.

### ➤ **Matériel à Fournir pour la course**

- Pointage administratif**
- Fluo / Crayon
- Liste pilotes
  
- Pointage pilotes**
- 1 ramette de papier
- [Feuille de 100](#) (70 exemplaires)
- [Feuille de classement](#) (40 exemplaires)
- 5 stylos bleus, 5 stylos Rouges

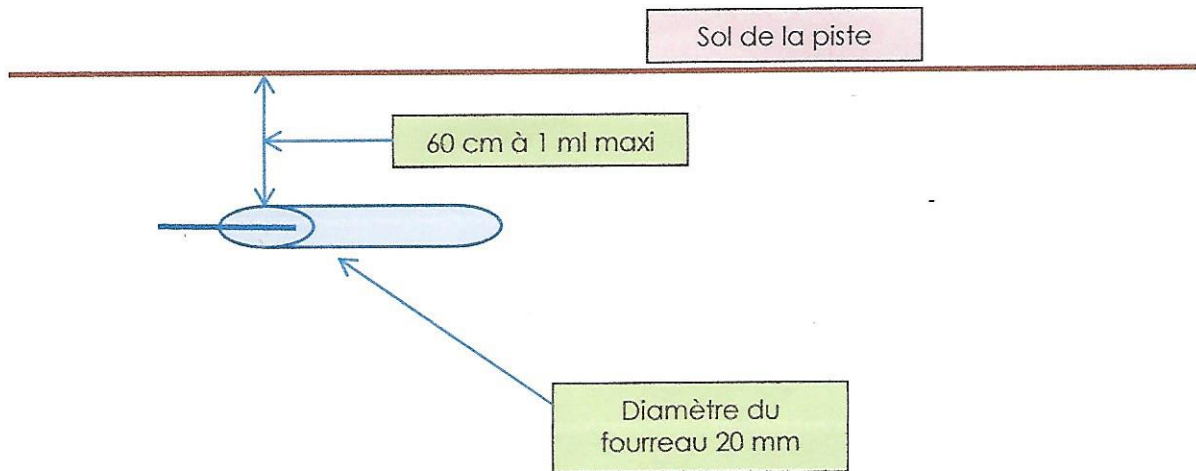
- Liste pilotes
- 3 programmes de la journée
- Punaises / Scotch/ aimants selon tableau d'affichage
  
- Contrôle technique**
- Table / Tonnelle
- Liste Pilotes
- Fluo / Crayon
  
- Pour le directeur de course**
- [Dossier rapport de clôture pré-rempli](#)
- Un numéro de téléphone d'un responsable du club
- 1 programme de la journée

## 10- A LA FIN DE LA MANIFESTATION

- Remplir et signer le rapport de clôture avec le directeur de course et le faire parvenir à l'UFOLEP 44 dans les 10 jours
- Rétablir la circulation (si arrêté de circulation).
- Rendre le matériel prêté.
  
- Matériel à récupérer par le club qui organise la course suivante**
- Vous devez récupérer le soir de la course précédent la vôtre, le sac avec le matériel du contrôle technique et la caisse des drapeaux.

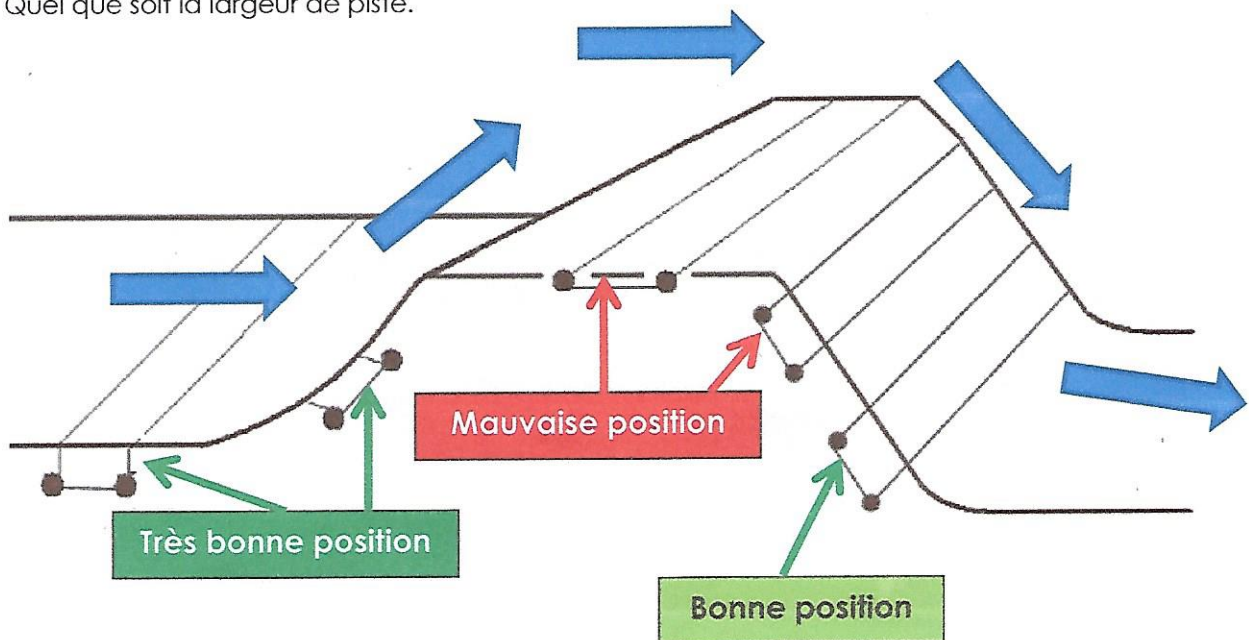
### 3. Profondeur de mise en place de la boucle de détection.

Quel que soit la largeur de piste.



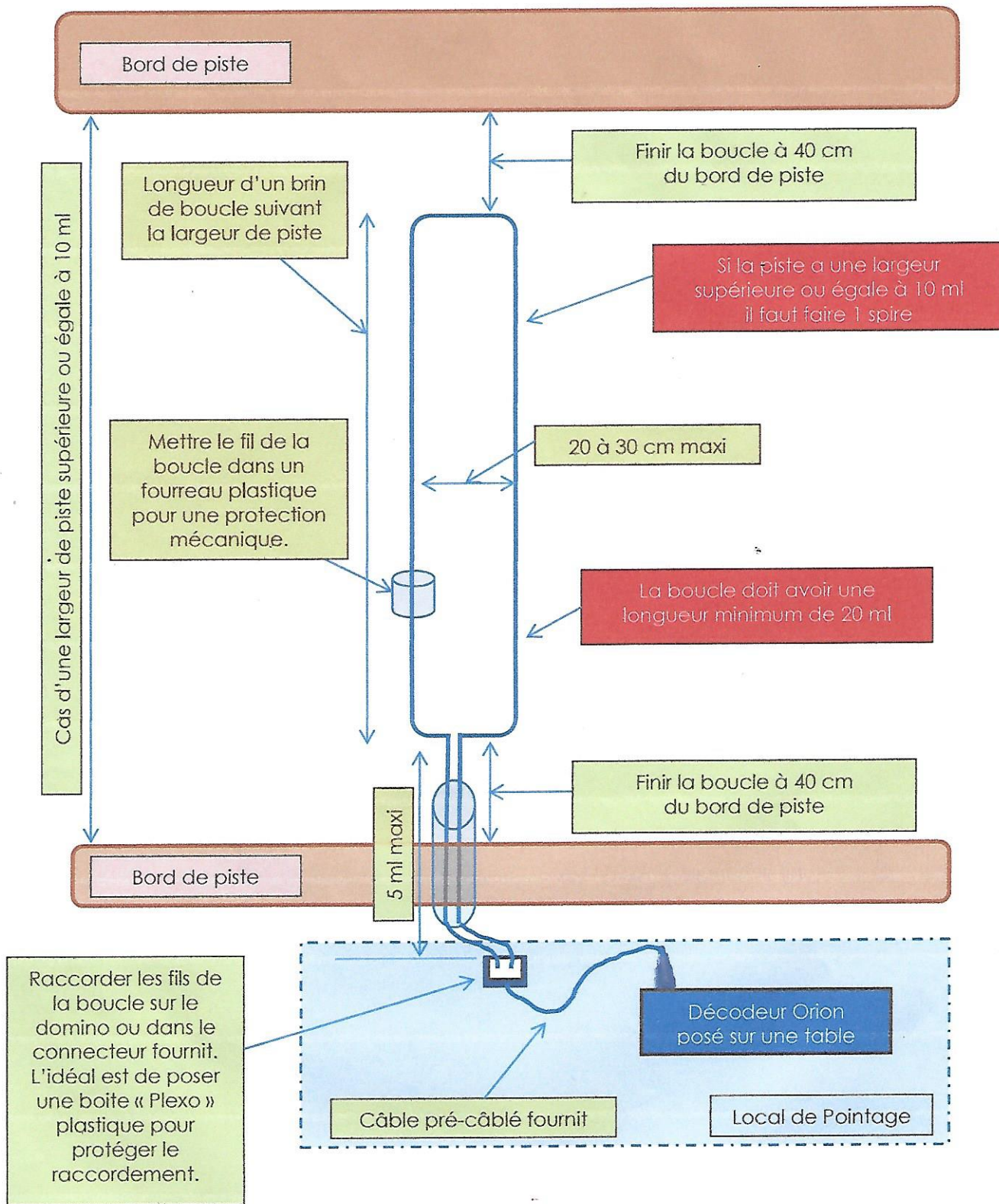
### 4. Positionnement de la boucle sur une bosse.

Quel que soit la largeur de piste.





## 2. Mise en place de la boucle de détection sur une largeur de piste $\geq$ à 10ml



## 1. Mise en place de la boucle de détection sur une largeur de piste < à 10ml

